L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 2 FEVRIER 1881. 54me Année.

DUFOUR & LIMET,
Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 2 FEVRIER 1881.

Entered at the Post office at New Orleans, La as Second Class Matter.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR

Par B. Onorato, au Picayune Tier, Deuxième District, la collection ... Encan ... No 45 rue Royale, chronomètre, une montre, etc., etc.

Décisions Judiciaires.

La cour suprême vient de confirmer la décision de la cour civile de district qui avait lancé une injonction contre la ville pour l'empêcher de convertir certaines réclamations en bons spéciaux, communément connus sous le nom de "Baby bonds", institués par la législature uniquement sous le prétexte de donner assistance aux employés des écoles publiques dont les salaires sont quelque peu arriérés, chose du reste qui se voit depuis longtemps. C'était en vertu d'une motion intentée par l'Association des contribuables que la cour civile de district avait rendu sa décision, entièrement conforme à un amendement constitutionnel voté en 1874, limitant les dettes de la ville, et par conséquent entièrement contraire à la loi de complaisance votée à la fin de la session de 1880, sous le numéro 74. Cette loi a été déclarée inconstitutionnelle par la cour suprême, ce qui épargne à la ville un surcroît de dette d'un million au moins, d'un million qui aurait porté intérêt, lequel intérêt aurait été le premier payé, car ces "Baby Bonds" auraient été recevables pour taxes.

Plût à Dieu que la Cour Suprême en eût fait autant pour l'article 2[illegible] de la constitution, qui était encore plus précis, plus formel et plus impératif que l'amendement de 1874, et qui nous avait paru entièrement protégé par l'arrêt de la Cour Suprême des Etats-Unis dans l'affaire de Memphis! Mais enfin cela vaut mieux que rien, et l'autre succès obtenu par cette même association des contribuables dans l'affaire de la remise des taxes, succès qui a valu à l'Etat une économie de $200,000 ou $300,000 pour le payement des droits des officiers du fisc, prouve que cette association a été vigilante et que sa permanence est devenue une nécessité publique.

Ce dernier arrêt de la Cour Suprême n'anéantit pas les dettes que la municipalité avait illégalement contractées, mais elle en ajourne le payement sans intérêt à l'époque où seront collectées les taxes de l'année afférentes à ces sortes d'obligations.

La décision rendue par la cour civile de district dans l'affaire de Morris Ranger ne fera pas éprouver au peuple la même satisfaction, bien que nous reconnaissions que les dettes provenant de 1854 ont plus de droit au respect public que les dettes accumulées dans les années ultérieures sous le régime républicain. Le juge Tissot a accordé contre la ville le mandamus sollicité, et s'il doit être exécuté immédiatement, le budget en sera grevé d'une obligation qui ne s'élève pas à moins de $170,000 ou environ. A la rigueur, la ville aurait dû être protégée contre toutes ces exigences par l'article de limitation de la constitution de 1879 et par la loi de 1880. Mais cette jurisprudence ayant été repoussée trois fois par la cour suprême de la Louisiane, le juge Tissot ne s'est pas cru autorisé à la proclamer de nouveau, attendu que cela eût été inutile. Morris Ranger eût certainement obtenu de la cour suprême ce que le juge de la cour de district lui eût refusé, et toute opposition eût été vaine. Nous n'en saurons pas moins gré à l'hon. juge Tissot du regret qu'il a éprouvé à cet égard, et de la bonne foi est prouvée par l'insertion dans son jugement de l'opinion du juge Field, de la cour suprême des Etats-Unis, opinion qui se prononce carrément pour la souveraineté de l'Etat.

Nous avons déjà dit, dans des articles précédents, que la majorité de la Cour Suprême des Etats-Unis avait partagé l'opinion du juge Field, et que deux juges en avaient différé seulement pour la forme plutôt que pour le fond. Comme il en sera certainement question encore une fois dans la session législative de 1882, nous la reproduirons ici comme établissant les vrais principes en matière de droit constitutionnel. Voici donc ce que le juge Field, organe de la Cour Suprême des Etats-Unis, a dit dans l'affaire de Memphis :

"Le droit de l'Etat à rappeler la charte de Memphis ne peut pas être mis en question. Les corporations municipales sont de simples *instrumentalités* de l'Etat pour la plus convenable administration du gouvernement local. Leurs pouvoirs sont ceux que les législatures peuvent conférer, et ils peuvent être agrandis, diminués ou retirés tout-à-fait à son gré. C'est là une doctrine commune admise dans toutes les matières du ressort des corps municipaux, et vulgarisée par tous les commentateurs et écrivains. Il n'y a pas de contrat entre l'Etat et le public suivant lequel la charte d'une ville ne soit pas en tout temps sujette au contrôle législatif. Toutes les personnes qui ont à faire à ces corps sont *conclusivement* présumées agir avec la connaissance du pouvoir de la législature. Il n'y a pas ce qu'on appelle de droit acquis par un individu que le pouvoir législatif ne puisse retirer. (Ici de nombreuses citations à l'appui de cette doctrine.)"

"La conclusion est irrésistible, dit le juge Tissot, que si la loi de l'Etat du Tennessee est valide en retirant la charte de la ville de Memphis, la loi de l'Etat de la Louisiane en abrégeant le pouvoir de la ville de la Nouvelle-Orléans par l'article 209 de la Constitution de 1879 est également valide et obligatoire, et aucun créancier antérieur à jugement ne peut requérir la levée ou la collection d'aucune taxe, plus forte que celle qui a été fixée par la loi organique de l'Etat de la Louisiane, ci-dessus mentionnée."

"Ces vues ne sont pas émises comme une parade irrespectueuse envers l'opinion de la majorité de l'honorable Cour Suprême de l'Etat, mais comme la conclusion candide d'un homme qui a étudié les deux importantes décisions, vues différemment par des hommes ... cieux, et qui, tout en reconnaissant ... propre conviction individuelles, croit qu'il est de son devoir comme juge inférieur, dans la détermination des questions ici présentées, de suivre l'opinion de la majorité de ses supérieurs, plutôt que celles de la minorité et les siennes propres."

Ainsi qu'il a été dit dans la décision de l'affaire Saloy par l'honorable cour sur la demande d'une nouvelle audition, de cause :

"Il est essentiel pour le maintien de tout ordre constitué de gouvernement qu'un arbitrage final soit établi pour le règlement des contestations légales, particulièrement de ces questions fondamentales embrassant le sens et l'effet de la loi organique."

Sans doute et nous sommes de cet avis, mais il nous semble qu'ici le véritable arbitre, l'arbitre souverain est la Constitution et, si l'on en veut un autre, l'opinion de la cour suprême des Etats-Unis. Est-ce que les deux arbitrages ne valent pas celui de la cour suprême de la Louisiane qui ne l'a emporté que d'une voix dans la délibération qui a eu lieu à ce sujet ?

Autre chose encore. La cour suprême de la Louisiane n'a pas toujours jugé ainsi et nous nous rappelons que celle qui a précédé la cour actuelle a refusé un mandamus que sollicitait la Banque du Sud pour obtenir une taxe en faveur des Bons consolidés de 1852. Est-ce que ces bons là ne valent pas les bons de chemin de fer de Morris Ranger ? Dans l'opinion publique ils valent beaucoup plus, et c'est cependant un refus de mandamus pour une levée de taxe qui a tué la Banque du Sud. Il n'y eut pour la banque qu'une seule voix celle du président Manning.

Voilà donc encore un autre arbitrage, et à cette époque Morris Ranger n'eut pu obtenir ce qu'il obtient aujourd'hui. Or, de tous ces arbitrages quel est le bon? Le dernier tout naturellement. Par conséquent, et la Constitution et la loi de 1880 et l'arrêt de la cour suprême, sous le juge Manning, ne sont rien. Telle est la conclusion dont les contribuables n'auront pas à se féliciter.

Le *Courrier des Etats-Unis* a souhaité d'une manière fort gracieuse la bienvenue à notre rédacteur en chef, dont nous avons annoncé hier le retour à la Nouvelle-Orléans. Voici comment s'exprime ce journal :

"Parmi les passagers arrivés hier à New York par le *Labrador* se trouvait M. Félix Limet, rédacteur en chef de l'*Abeille* de la Nouvelle-Orléans, qui vient de passer six mois en France. M. Limet a publié en Europe, entre autres ouvrages, des articles remarqués dans la *Revue Britannique*, sur des sujets américains. Son retour sera accueilli avec infiniment de plaisir par les nombreux amis qu'il compte à la Nouvelle-Orléans, c'est-à-dire par toute la population française de cette ville.

Nouveaux mariés.—Nous avons publié dimanche, l'annonce du mariage de notre jeune ami, M. M. J. Bermudez, avec Mlle Amélie J. Fasende, de la paroisse Assomption. M. Bermudez est le fils de l'honorable juge-président de la cour suprême, et sa belle et digne épouse est la fille aînée d'un des plus notables planteurs-sucriers de la paroisse Assomption. Le mariage a eu lieu à la campagne chez les parents de la mariée, le 22 janvier dernier. Ayant eu le plaisir de rencontrer M. Bermudez depuis son retour en ville, nous nous sommes empressé de lui présenter nos sincères compliments et nous saisissons cette occasion de lui dire de nouveau que nous nous joignons à ses nombreux amis pour lui souhaiter tout le bonheur possible.

Les étrangers trouvent avantage à acheter leurs chaussures à l'Etoile Rouge.

OPERA FRANÇAIS.

A la seconde représentation de *Paul et Virginie*, hier soir, le public a beaucoup mieux écouté. Des morceaux que le caquetage et les ricanements au parquet et dans les loges avaient à peine permis d'entrevoir, lundi, ont été appréciés à la seconde audition. Ainsi, avant-hier, les bavards avaient à peu près empêché les gens sérieux d'entendre la symphonie que l'orchestre exécute entre le premier et second acte, et dans laquelle le compositeur a voulu décrire le retour de *Paul et Virginie* à travers la forêt, après qu'ils ont demandé la grâce de l'esclave fugitive. C'est une sorte de page détachée, où, si l'on aime mieux, un épisode musical sous forme de paysage.

Des rigoristes pourraient trouver que c'est un hors-d'œuvre; hors-d'œuvre ou non, c'est une fort belle inspiration que tous les amateurs de musique entendront avec plaisir.

Entre autres morceaux délicieusement chantés par Mme Ambre, nous citerons seulement, à cause de l'heure avancée, l'*andante* de l'air que dit Virginie dans la poétique solitude éclairée par la lune, dans le voisinage de la mer.—*Quelle sérénité dans les cieux, dans mon âme.* Le chœur des nègres, dans le lointain, murmure sur le rivage comme la voix du désert.—*Un navire quitte le port*: le chant aristollin de Virginie se dessine sur le fond voilé de la masse chorale.

Cet *andante* s'appuyant sur la mélopée lointaine et douce comme la nuit, produit un effet d'autant plus pénétrant que le paysage peint par M. Philastre est en accord parfait, par sa poésie avec la pensée du compositeur.

Quoique M. Pellin ait sollicité l'indulgence du public, par un avis imprimé annonçant qu'il souffrait d'un rhume, il a certainement mieux chanté qu'à la première représentation. Il a mis un sentiment vrai, un sentiment réellement parti du cœur, dans la grande scène d'amour entre Virginie et Paul,—*Je vous honore et vous aime.*—En cet endroit, les sympathies des auditeurs pour l'artiste se sont traduites par un long applaudissement.

M. Pellin a lu la lettre de Virginie, de manière à la faire paraître moins longue; nous ne nous sommes même point aperçu, cette fois, qu'elle fut d'une longueur excessive. Nous voilà donc à peu près revenu sur une première impression défavorable au compositeur; on ne saurait faire à un artiste un compliment plus flatteur. A. M.

Le soulier en vogue : le Black Crook, l'Etoile Rouge.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Aujourd'hui, en matinée, Little Lovell par la Troupe de Lotta, mais sans Lotta. La pièce n'en est pas moins bien jouée et mérite d'être vue. Ce soir, Musette avec Lotta et tout le prestige qui s'attache à cette actrice, dans le meilleur de ses rôles.

H. BILLARD, (ancienne librairie Hébert) coin Chartres et Bienville, annonce qu'il a reçu les numéros de l'*Illustration* et du *Monde Illustré* du 15 janvier.

La perfection :—Botte Fauché. E. R.

Religieux expulsés.—Le gouvernement français a fait dresser la statistique suivante des religieux expulsés à la date du 31 décembre 1880 :

2,464 Jésuites, 32 Barnabites, 406 Capucins, 4 Camaldules, 176 Carmes, 239 Bénédictins, 80 Basiliens, 18 Bernardins, 27 Chanoines de Latran, 75 Cisterciens, 94 Pères de Saint-Bertin, 28 Pères réguliers de Saint-Sauveur, 12 Pères de la Congrégation de Saint-Thomas, 45 Pères des Enfants de Marie, 153 Eudistes, 168 Frères de Saint-Jean-de-Dieu, 90 Pères du Refuge de Saint-Joseph, 41 Frères de Saint-Pierre-ès-Liens, 53 Pères des hospices des Missions, 53 Pères missionnaires, 240 Oblats, 68 Pères de l'Assomption, 170 Pères de la Compagnie de Marie, 20 de Saint Irénée, 20 Maristes, 20 de Notre-Dame-de-Sion, 5 Prêtres dits de la Sainte-Face, 51 de l'Immaculée-Conception, 25 religieux de Saint-Edme, 1,450 Trappistes (atteints par les décrets ne sont pas encore expulsés), 8 Missionnaires de Saint-François de Sales, 126 Rédemptoristes, 204 Dominicains, 409 Franciscains, 4 Pères Minimes, 31 Passionnistes, 10 Camilliens, 9 Pères de la Doctrine chrétienne, 14 Pères Servites et 11 Trinitaires.

—Tiburce mange, en famille, le gâteau classique. C'est lui qui a la fève, mais il n'en dit rien.

—Joseph, s'écrie sa femme, tu as la fève et tu ne te déclares pas roi!

Alors, plein de solennité :

—Madame, je n'oublie pas que la France a banni les rois.

L'Etoile Rouge.

Le canal de Panama et ses adversaires.—On écrit de Washington au *Herald de New York* :

"Il est révélé enfin, au grand amusement de la galerie, que le fameux zèle pour la doctrine Monroe et pour l'honneur sacré, pour la sécurité de notre patrie bien-aimée, déployé par les gens du Nicaragua et leurs pairs, est simplement une réminiscence réchauffée du refrain : "le vieux drapeau et une subvention."

"Cet horrible de Lesseps n'a pas demandé de subsides au gouvernement. S'il l'avait fait, il aurait peut-être eu le *lobby* pour lui. Les propos des Nicaraguistes au sujet de M. de Lesseps sont trop comiques. D'abord ils le représentent comme un coquin sans scrupule, qui infligera de grandes pertes à nombre de Français et d'autres étrangers confiants. Ensuite, disent-ils son projet est totalement inexécutable, et il dépenserait cent fois plus d'argent qu'il n'en peut lever, qu'il ne bâtirait pas un canal pratique. Ayant ainsi établi qu'il doit sûrement échouer, et qu'il est impossible, par conséquent, qu'il fasse aucun mal, ils démontrent clair comme le jour que son entreprise est éminemment dangereuse pour les Etats Unis à ce point qu'il est absolument nécessaire à la conservation de la nation que le congrès donne au moins $50,000,000 pour la machine du Nicaragua.

"Des congressmen, simples de cœur et d'esprit ont été prêts depuis six ou huit mois à passer une des résolutions à la douzaine qui ont pour objet de réaffirmer la doctrine Monroe; mais ces résolutions ont été mystérieusement laissées à l'écart. Pourquoi? s'est on demandé; et maintenant il se trouve que ce que voulaient les patriotes qui flairaient le danger, ce n'était pas la doctrine Monroe, pure et simple, ni *le vieux drapeau*,—mais "le vieux drapeau et une subvention;"—seulement ils n'étaient jamais parvenus à créer une bonne, une solide panique de cinquante millions.

"Sous l'ancienne administration, on faisait mieux ces coups-là. Quand M. Robeson se rappelle avec quelle facilité il a eu tant de millions qu'il en voulait gaspiller dans sa marine de carton au moyen de la panique du *Virginius*, il doit se tenir les côtes en voyant les efforts des maladroits qui s'efforcent de faire passer ce pauvre de Lesseps pour un croquemitaine."

Voici, d'une autre part, comment s'est exprimé l'ex-secrétaire Thompson, représentant de la Compagnie de Panama, devant le comité du Congrès auquel a été référée la résolution de M. Crapo relative à la doctrine Monroe :

"La France fait maintenant en Europe ce que les Etats-Unis ont fait en Amérique et elle est aujourd'hui aussi fermement et aussi définitivement républicaine qu'aucun pays européen peut l'être. Sans la France il n'y aurait pas eu de Yorktown. Et tandis que d'une main ce gouvernement l'invite à célébrer le centenaire de la reddition de Yorktown, il ne doit pas de l'autre, la saisir à la gorge et lui dire : "Jusque-là tu iras et pas plus loin."

"Le gouvernement français a solennellement désavoué tout désir ou intention d'établir aucun contrôle sur le canal ou l'isthme, et il ne serait pas digne du gouvernement américain de légiférer sur l'idée que la France n'a pas dit la vérité."

Les travaux du canal.

On écrit de Paris :

La première expédition qui est partie de Saint-Nazaire, le 6 janvier, sur le *Lafayette*, a pour objectif le tracé définitif du canal de Panama;—elle est commandée par le jeune, intrépide et intelligent lieutenant de vaisseau M. Armand Reclus, hier encore officier d'ordonnance du ministre de la marine, et aujourd'hui chef suprême et responsable du jalonnement du canal interocéanique.

M. Armand Reclus était avec M. Bixio le compagnon choisi par le lieutenant de vaisseau L.-N.-B. Wyse, commandant de la première expédition envoyée en 1876 par la Société civile du canal interocéanique pour les travaux préliminaires d'exploration qui ont abouti à la société fondée cette année par M. de Lesseps.

La troupe que dirige aujourd'hui M. Armand Reclus est une troupe d'élite; voici les noms et les emplois assurés pour trois années consécutives de ses compagnons de voyage :

MM. Gaston Blanchet, chef du service des travaux; Harrel, chef du domaine; Verbrugghe (Louis), chef de contentieux; Thomé, chef de la comptabilité; David, caissier.

Etudes techniques :

MM. Clavenad, ingénieur en chef ; de Casenave, ingénieur-inspecteur; Weber, Morel, Fontan, Van de Putte, Marolle frères, Chamberlain, Carcenac, Trafier, Boisseau, etc, etc, ingénieurs.

Comptables et magasiniers.

Une quarantaine de personnes en tout. "M. Reclus est le délégué du conseil d'administration de la Société du Canal de Panama. Tout ce qui a rapport aux travaux sera fait par les soins de MM. Couvreux et Hersent, représentés dans l'expédition par M. G. Blanchet.

La durée des travaux préliminaires ayant spécialement pour objectif le tracé du lit du Canal est présumée devoir durer quelques mois, mais elle ne retardera en rien les commandes de matériel.

On le voit par ces détails sommaires, le rôle des financiers et des grands lanceurs d'affaires est terminé. La partie est aux grands ingénieurs choisis par M. de Lesseps et aux célèbres entrepreneurs Couvreux et Hersent dont la confiance en un éclatant succès n'a jamais été plus ferme, plus complète.

Le 21 janvier partira du Hâvre une seconde expédition d'une vingtaine d'ingénieurs, et ainsi de suite par chaque courrier.

C'est aux Etats-Unis que la compagnie du canal interocéanique a fait les premières commandes destinées aux travaux préparatoires et aux installations. La Nouvelle-Orléans va fournir du bois et New-York des maisons en bois.

Ne pas oublier de faire son BAL de chaussures à l'Etoile Rouge.

L'affaire Laisant-Bradlaugh.

Le *Times* du 11 janvier publie la lettre suivante de M. Bradlaugh à M. Laisant :

CHAMBRE DES COMMUNES
10 janvier 1881.

Monsieur,

Avant la séance de la Chambre des députés du 27 décembre, votre nom m'était absolument inconnu. A la suite de votre discours et de la lecture de la lettre signée B. Graux, croyant alors, comme je le crois encore, que vos propos n'étaient pas fondés, quoique vous ayez prétendu en avoir vérifié l'exactitude à l'aide des renseignements les plus précis, les plus nets, je vous ai écrit la lettre dont vous ne publiez qu'un paragraphe et à propos de laquelle vous prétendez que je suis un lâche, parce que d'abord je proteste contre votre accusation d'être un agent prussien et parce que je refuse de me battre avec vous.

Je vous propose maintenant de soumettre le cas à un jury d'honneur composé de six députés, trois membres du Parlement anglais, dont vous pourrez choisir l'un, et trois députés français, dont j'aurai le droit de choisir l'un.

Si vous pouvez montrer à ces messieurs les renseignements les plus précis, les plus nets qui justifient votre discours en ce qui me concerne, et leur communication à la commission parlementaire française d'abord et à la Chambre ensuite, je me soumettrai à la décision du jury.

Si au contraire vous ne le faites pas, comme j'en suis persuadé, vous devrez admettre que l'on vous considère comme un homme ayant à la fois forfait à l'honneur et à la vérité.

Je ne comprends guère pourquoi l'on se plaint de ce que ma lettre à MM. Pelletan et Guillot ait été d'abord communiquée aux journaux anglais. Il en a été ainsi parce que la lettre que ces messieurs m'adressaient a été publiée dans les journaux français et dans les journaux anglais avant de m'être parvenue.

CHARLES BRADLAUGH.

A la lettre qui précède M. Laisant fait dans le *Petit Parisien* la réponse suivante :

M. Bradlaugh m'avait insulté, il m'a refusé toute réparation.

Il réclame aujourd'hui la constitution d'un jury d'honneur, qui aurait pour mission de déclarer si j'ai eu tort ou raison de l'appeler "espion prussien."

M. Bradlaugh est un simple farceur.

Il sait parfaitement que je ne l'ai jamais appelé "espion prussien."

Sur ce point comme sur les autres, il ment.

Je le livre au mépris public.

La situation en Irlande.

Depuis plusieurs mois, la situation de l'Irlande n'a pas cessé de s'aggraver, les attentats agraires ne se comptent plus, on paie les rentes à coups de fusil, on assassine les propriétaires, on mutile le bétail et on *boycotte*, en manière d'avertissement, tous ceux qui refusent de se soumettre aux injonctions du pouvoir plus ou moins occulte auquel la plus grande partie de l'Irlande est maintenant assujettie. Le *boycottage* n'est pas cependant d'invention irlandaise. Le nom seul est nouveau; il est emprunté, comme on sait, à cet infortuné capitaine Boycott qui a été obligé de recourir aux *orangemen* de l'Ulster pour rentrer sa récolte; mais le fait est ancien. Ce n'est autre chose que l'excommunication telle que l'Eglise la pratiquait au Moyen-Age, et telle que les ouvriers des *Trade's Unions* la lui ont empruntée. L'intéressant ouvrage de M. le comte de Paris sur les *associations ouvrières en Angleterre* renferme des détails curieux sur cette excommunication populaire : l'ouvrier qui a refusé de faire partie d'une coalition est mis en interdit, et son nom est inscrit sur une *liste noire*; il est défendu de lui parler, mais il n'est pas défendu de l'assommer.

En Irlande, les propriétaires qui manifestent l'intention perverse d'exiger le payement de leurs rentes, les agents à leur service, les domestiques qui ... tent de louer une terre dont un tenancier a été expulsé pour avoir refusé d'en payer le loyer, les ouvriers qui travaillent sur cette terre maudite, les marchands qui en achètent les produits, ou bien encore qui cèdent à l'appât d'un vil lucre en vendant du sucre, du café ou des vêtements aux excommuniés, les aubergistes ou les hôteliers qui leur accordent un abri au lieu de les envoyer coucher à la belle étoile, en un mot tous les ennemis du peuple, tous les traîtres, tous les faux frères qui leur viennent en aide sont impitoyablement *boycottés*. Les choses en sont venues à ce point, que sir Stafford Northcote a pu dire à la Chambre des Communes "qu'il existe aujourd'hui en Irlande un gouvernement, le plus puissant, le moins scrupuleux et le moins accessible à la pitié que le monde ait jamais vu." Ce gouvernement anonyme est le véritable maître de l'Irlande, et toutes les concessions qu'on lui a faites n'ont servi qu'à le rendre plus intransigeant.

Le seule qui puisse l'apaiser et le réconcilier avec son concurrent officiel, le gouvernement anglais, c'est l'abdication volontaire de celui-ci en sa faveur; c'est la rupture de l'union et l'expulsion des *landlords*. Cette concession, le gouvernement anglais hésitent encore à l'accorder, il est à craindre que la situation n'aille se gâtant de plus en plus et que les deux concurrents ne finissent par se tirer des coups de fusil. L'issue de la lutte ne saurait être douteuse. L'Irlande n'est pas de force à lutter avec l'Angleterre; mais le sang aura coulé encore une fois, l'antagonisme des deux races celtiques et anglo-saxonne se sera exaspéré, et la réconciliation des deux îles-sœurs—deux sœurs ennemies s'il en fut jamais!—se trouverait indéfiniment ajournée.

Chose curieuse! cette recrudescence inattendue de la crise irlandaise, et en particulier l'aggravation des rapports entre les propriétaires et les tenanciers sont dus principalement aux mesures philanthropiques que l'Angleterre s'est évertuée à prendre pour accélérer la guérison des maux de l'Irlande. Après la cruelle famine de 1847 et l'exode qui en a été la suite, l'Irlande, allégée de l'excédent de sa population, a vu s'améliorer graduellement sa situation économique. Le nombre des petites tenures, qui étaient la plaie du pays, a diminué. En 1841, il existait en Irlande 310,436 misérables fermes de 1 à 5 acres et 252,799 de 5 à 15. En 1876, il n'y avait plus que 66,359 des premières et 163,062 des secondes. En revanche, le nombre des fermes au-dessus de 15 acres avait monté, dans le même intervalle, de 127,967 à 298,757. Au lieu des 4 ou 5 millions d'hommes qui dans les meilleures années réussissaient à peine à joindre les deux bouts, ou se contentaient de la nourriture la plus grossière, des vêtements les plus sordides et de logements plus semblables à des repaires de bêtes fauves qu'à des habitations humaines, on n'en comptait plus guère que 1 million, et on pouvait prévoir le jour où ces petites tenures, qui étaient les pépinières du paupérisme agraire, auraient disparu.

A la vérité, cette transformation ne s'opérait point sans souffrances. Des propriétaires, alléchés par l'appât d'un accroissement de revenu, expulsaient sans ménagements leurs petits tenanciers, chargés de famille, pour constituer des fermes à pâturages qu'ils louaient, avec une forte augmentation de prix, à des éleveurs venus d'Angleterre ou d'Ecosse. C'était un mal sans doute, mais un mal inévitable, et qu'il eût été possible d'atténuer d'ailleurs en facilitant le placement en Irlande ou l'établissement en Amérique des victimes, temporaires de la transformation économique des exploitations. Malheureusement en croit volontiers, en Angleterre comme en d'autres pays, que le Parlement possède des spécifiques pour toute sorte de maux, et l'on n'a pas manqué d'appliquer à l'Irlande un assortiment de remèdes parlementaires. Qu'a-t-on fait? En vertu du bill de Gladstone de 1870, il a été interdit aux propriétaires de renvoyer leurs tenanciers aussi longtemps que ceux-ci consentent à payer leurs loyers, à moins de leur fournir une indemnité équivalant à une prohibition; cette mesure philanthropique a eu pour résultat d'empêcher le renvoi d'un certain nombre de petits tenanciers, mais elle a enrayé du même coup la transformation progressive des exploitations et consolidé le paupérisme agraire.

Elle a eu un résultat pire encore, c'est d'ébranler le droit de propriété et de laisser les propriétaires sans défense contre le *boy-cottage*. Puisqu'on pouvait obliger un propriétaire à garder ses tenanciers malgré lui, cela prouvait évidemment que son droit n'était pas entier et irréprochable, cela prouvait que le gouvernement anglais lui-même, si respectueux du droit de propriété, reconnaissait qu'on n'avait pas tout à fait tort de qualifier les *landlords* de "voleurs de terres." D'un autre côté, comment le propriétaire pourrait-il se défendre à l'avenir contre le "mauvais gré" et le *boycottage*? Lorsqu'une grève éclate dans un canton manufacturier, et qu'un atelier vient à être mis en interdit, que font les patrons? Ils opposent un *lock out* à la coalition, ils ferment tous les ateliers du canton et ils coupent ainsi les vivres aux grévistes. En employant un procédé analogue, les propriétaires irlandais pourraient lutter sans désavantage contre les coalitions agraires.

S'il leur était permis de répondre à la mise en interdit d'une de leurs fermes par l'expulsion générale des tenanciers du canton, on y regarderait certainement à deux fois avant de les "boycotter." Mais ils sont désarmés, et le gouvernement, qui est impuissant à les défendre contre cet interdit sauvage, ne leur permet pas de se protéger eux-mêmes en employant la seule mesure dont l'expérience ait démontré l'efficacité. Ils ont beau être entourés d'ennemis, ils ont beau connaître parfaitement ceux qui se proposent, à la première occasion favorable, de les canarder de derrière un mur, ils sont obligés, par la loi, de conserver ces agréables tenanciers et de leur fournir indéfiniment des moyens d'existence. Faut-il donc s'étonner si le gouvernement anglais n'est pas moins cordialement détesté aujourd'hui par les propriétaires irlandais que par les *Land Leaguers*, les *Home rulers* et les *fenians*? Voilà où conduit l'abus de la philanthropie parlementaire.

Ce n'est point en employant des remèdes de ce genre, en essayant de régler par des lois ce qui peut être réglé seulement par l'accord libre des parties que l'on arrivera à résoudre la question agraire et à pacifier l'Irlande. Il est certain que le pouvoir des propriétaires a été pendant longtemps excessif et qu'ils en ont trop souvent abusé. Ces propriétaires, issus de la conquête et professant une religion ennemie de celle de la majorité de la population, comptaient parfois dans leurs vastes domaines des milliers de tenanciers faméliques, sur lesquels ils avaient pour ainsi dire droit de vie et de mort, car ils pouvaient, suivant leur bon plaisir, les priver de leurs moyens d'existence. Mais cet état de choses n'existe plus; le tenancier irlandais a cessé d'être à la merci de son *landlord*, il n'est plus rivé au sol, il peut se déplacer à peu de frais, aller travailler en Angleterre ou émigrer en Amérique; enfin, s'il possède un petit capital, il peut acheter de la terre et passer de la condition de tenancier à celle de propriétaire.

En dépit des majorats et des substitutions, les terres à vendre ne manquent pas, et, en ce moment surtout, on peut se les procurer à vil prix. Il n'était donc pas du tout nécessaire de faire intervenir la loi pour protéger les tenanciers contre les propriétaires, et cette intervention intempestive a contribué plus que tout le reste à aggraver une situation qui allait s'améliorant d'elle-même. Nous ignorons quelle sera l'issue de la crise irlandaise, et nous avons peur qu'elle ne se termine point par une réconciliation générale; mais cette crise, elle a été provoquée beaucoup moins par les excitations hostiles de la *Land League* que par les imprudences philanthropiques de l'Angleterre.

G. DE MOLINARI.

Rien de plus mignon qu'un pied recouvert d'un escarpin rose ou bleu, en vente à l'Etoile R.

—Le placard suivant a été affiché sur les murs de Saint-Etienne :

Travailleurs!

Le suffrage universel, la plus grande duperie qu'aient pu inventer nos sangsues bourgeoises, vous appelle encore une fois à nommer des conseillers municipaux, c'est-à-dire à changer vos maîtres.

Que vous importe à vous, prolétaires, d'être gouvernés par des bourgeois ou des soi-disant socialistes? Avec votre bulletin de vote, ferez-vous rendre gorge au capital qui vous étrangle? Non, mille fois non!

Accepter la lutte sur le terrain électoral, vous, classe déshéritée, contre la classe possédante, serait une défaillance, pis que cela, une désertion au principe révolutionnaire.

La légalité étant l'adversaire acharné de la Révolution, on ne peut accepter l'une sans renier l'autre.

Ne vaudrait-il pas mieux grouper vos forces pour briser le joug qui vous opprime que de chercher à faire le contrepoids d'une opposition qui ne peut être qu'impuissante ou hostile à votre cause?

De deux choses l'une : ou vous avez la force de prendre ce que vous demandez, —et alors, prenez-le! Ou bien, ne possédant pas cette force, il faudrait que vous eussiez dépassé les bornes de la naïveté pour croire qu'une classe qui possède tout ira se ranger d'elle-même à l'égalité sociale.

Abandonnez cette lutte stérile et rentrez dans la véritable voie; à la force du pouvoir opposez la force du prolétariat; à l'oppression bourgeoise opposez la révolte du peuple.

La Révolution ne peut plus se restreindre à changer la sauce à laquelle doivent être mangés les producteurs, mais bien à la suppression des mangeurs eux-mêmes.

Mais pour cela, au lieu d'aller en moutons de Panurge, un morceau de papier à la main, consacrer votre esclavage, prenez les engins destructeurs et débarrassez-vous à jamais de cette société marâtre et corruptrice de vos droits et de vos forces.

Que ces révolutionnaires (pour rire) vous prêchent l'élection en mendiant vos suffrages, c'est leur affaire....

Mais quant à nous, anarchistes-révolutionnaires, forçats du bagne social, nous n'aurons conquis nos libertés et nos droits que le jour où nous aurons brûlé le bagne.

A chacun selon ses forces, à chacun selon ses besoins.

Et maintenant, naïfs ou complices, allez aux urnes!

Un groupe de révoltés du suffrage universel.

P. S. Mon gendre tout est rompu.
Réponse à P. S.
Que puis-je faire pour regagner ce que j'ai perdu dans votre estime?
R. P. S. Je vous donne le choix entre deux baisers et ce que vous voudrez.
Réponse. Ma tendre et gentille belle-mère : Les baisers non. Une paire de botte Fauché.
R. P. S. Je tout oper. Mon gendre ... n'est...

Les antécédents de Louise Michel.—On lit dans la correspondance parisienne du *Journal de Rouen* :

Il paraît que c'est tout simplement le hasard, ou du moins l'amour, qui a lancé Mlle Louise Michel dans la voie où elle est aujourd'hui; c'est du moins ce qui se raconte dans certains milieux radicaux. On assure que jusqu'en 1870 Mlle Louise Michel était restée absolument attachée à ses idées religieuses, lorsqu'elle s'éprit d'une passion ardente pour un des membres de la Commune. Passion absolument mystique, du reste, qu'elle a reportée, depuis la mort de celui qui en était l'objet, sur la cause de ce dernier. Elle quitte l'enseignement, se lance dans la politique et la libre pensée, se mêla au mouvement communaliste. On sait le reste.

Je ne garantis pas, bien entendu, l'absolue authenticité de ce récit, qui pourrait bien n'être qu'un roman; mais il n'est du moins pas invraisemblable pour l'observateur qui étudie froidement le caractère et le tempérament de Mlle Michel. Les femmes de ce genre sont capables des plus belles actions et des plus noirs méfaits. Dans les premières années du christianisme, elles devenaient des martyres; au moyen âge, la crédulité populaire en faisait des voyantes et des saintes; aujourd'hui, la Révolution s'en empare et les transforme en prêtresses des revendications sociales.

Plus de 1000 douzaines souliers nouveaux arrivant par le Jackson R. R. et se déballant tous les jours de cette semaine, à l'Etoile R.

Mariés, le 26 janvier, par le Rév. Père Mignot, Cathédrale St Louis, M. LOUIS LEJEUNE, de Paris, à Mlle EMILIE MERCIER, de cette ville. Pas de cartes.

Décédé, hier, à 4 heures et demie, à l'âge de 31 ans et 7 mois, NICHOLAS MASSON, natif de Vezville, canton de Baccara, Meurthe, France. Les amis et connaissances sont priés d'assister, sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu aujourd'hui, à 4 heures de l'après-midi. Le corps est exposé rue Bourgogne, No 296, entre Hôpital et Quartier.

De la part de son père, de sa sœur, de son frère et de son beau-frère.

Décédé, à Milneburg, à minuit, LÉON MOREAU, âgé de 19 ans, fils de Louis Moreau et de Christine Christian. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'assister à l'enterrement, qui aura lieu ce matin, à 10 heures, à Milneburg, ou Vieux Les Pontchartrain.

Demande.

ON demande une GARDIENNE. Une jeune femme, Française ou Anglaise, récemment arrivée d'Europe, sera préférée. S'adresser rue St-Charles, No 394, près la rue Terpsichore. 2fév—1f

Perdu.

UN chien tayau, couleur Black & Tan, taille moyenne et répondant au nom de Médor. Une récompense libérale sera donnée à celui qui le ramènera au No 115 rue Dumaine. 2 fév.—1f.

La fête de la "Purification" étant une de celles que célèbre l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes la présidente prie les dames qui en font partie de se rendre à la Cathédrale St. Louis, à la MESSE qui sera dite à 8 heures MERCREDI, 2 février.

Société de Bienfaisance des Bouchers—Assemblée Générale et Trimestrielle.—Les officiers et membres de cette association se réuniront JEUDI, le 3 février 1881, à 7 h. du soir, au local ordinaire, coin des rues Poydras et Dryades. La plus grande ponctualité est requise. Par ordre du Président
G. Peake, Secrétaire. PAUL ESTEBAN. 1er fév—2f

Southern Art Union.—Tous les membres, les dames et messieurs amis sont instamment priés à assister à une assemblée générale qui sera tenue au parloir des dames, à l'Union, St. Charles, VENDREDI soir, 4 février à 7 heures et demie.
30 janv—3f. ROBERT MOTT, Président.

Les privilèges pour le barre, le vestiaire et le restaurant pour le Bal qui sera donné par la Société Nouvelle Louisiane de Bienfaisance seront vendus à la salle, rue Décatur, entre St Philippe et Ursulines, DIMANCHE, 6 février 1881, à 4 heures de l'après-midi. 30 janv—6 fév

Demande de place.

UNE dame qui a une longue expérience, ayant enseigné dans les plus grands pensionnats et dans les familles particulières, ... publiques de la Nlle-Orléans, désire une place soit dans une école soit dans une famille particulière.
Adresse : Espérance, bureau de l'Abeille. 1er fév—3f

On Demande

UNE personne d'un caractère constant pour faire le ménage d'une maison et s'occuper de deux enfants. Elle doit savoir coudre ordinairement; aussi une bonne cuisinière créole et un bon garçon de salle à manger, de couleur, qui se rendra volontiers généralement utile. Recommandations requises des dernières personnes chez lesquelles ils auront travaillé. S'adresser à E. L. D. F. Bureaux de l'Abeille. 30 janv—4f

Demande.

ON demande une NOURRICE sans enfant, blanche ou de couleur. On donnerait la préférence à une de couleur ayant un jeune lait et pouvant aller à la campagne. S'adresser rue Bayou, No 294, entre Claiborne et Derbigny. 2 fév—3f

---

THEATRE DE L'OPERA.

MERCREDI, 2 FEVRIER,

GRANDE MATINÉE.
(D'OPÉRA.)

Robert le Diable

Grand Opéra en 5 Actes et 6 Tableaux.
Paroles de E. Scribe. Musique de Meyerbeer.

Robert, duc de Normandie	MM. TOURNIÉ
Bertram, son ami	JOURDAN
Raimbaut	BOUALAT
Alberti	ROSSI
Les Chevalier	CORRIVEAU
Un Héraut d'armes	GENIN
Alice	Mlle DELPRATO
Isabelle, Princesse de Sicile	Mlle LAGYE
Hélène, Prieure des Religieuses	Mlle HENNECART

Un majordome, un chevalier, un moine, Seigneurs, chevaliers, hérauts, pages, soldats, démons, religieuses.

Au 2e acte, PAS DE DEUX, Mlles La Belle et Genet et le corps de ballet.

Au 3e acte, Grand Ballet, PAS DE LA SÉDUCTION, Mlle Hennecart et le corps de ballet.

Les ballets sont sous la direction de M. MAZILIER.

CHEF D'ORCHESTRE .... M. MOMAS

Admission $1 00
Enfants 25

VENDREDI, SOIREE EXTRA.

BENEFICE DE M. TOURNIÉ,
—REPRESENTATION DE—
L'AFRICAINE.

SERVICE DU ROI.

Aux visiteurs.

BUREAU DE RENSEIGNEMENT, No 23 rue Carondelet.

Nlle-Orléans, 24 janvier 1881.

CONFORMÉMENT à la proclamation de Sa Majesté du 22 du courant, le soussigné entre dès à présent en fonction comme Chef du bureau de Renseignement des Visiteurs, et afin que tous ceux qui viendront ici pour assister aux fêtes brillantes du Carnaval puissent être agréablement logés, j'appelle l'attention de tous ceux qui peuvent y être intéressés à ce qui suit :

1° Les hôtels et pensions qui peuvent disposer d'un certain nombre de chambres, sont priés de lui en faire connaître le nombre ainsi que leurs conditions. Les familles particulières dans toute la ville qui ont des chambres à louer et qui peuvent recevoir des visiteurs, devront envoyer immédiatement leurs noms, leurs adresses, et faire savoir combien de personnes elles peuvent loger avec ou sans pension, ainsi que le prix par jour pour chaque personne, &c.

2° Les personnes du dehors qui se proposent de venir à la Nouvelle-Orléans pendant les fêtes du Carnaval et qui désirent que ce Bureau prenne pour elles les arrangements nécessaires, devront s'adresser immédiatement au dit Bureau pour lui faire connaître la date de leur arrivée, le nombre de personnes composant le groupe voyageur, le nombre des dames des messieurs et des enfants et la durée de leur séjour à la Nouvelle-Orléans.

Il ne sera rien demandé pour les services rendus par ce Bureau en vue du confort de nos visiteurs, de l'hospitalité de notre ville et de l'honneur et de la gloire de Sa Majesté le roi.

W. T. HODGSON, Chef du Bureau.

☞ Les journaux en général rendront service au Bureau en faisant connaître sa mission au public. 26 janv—1m—mer ven dim

Vins, Sardines, Olives etc, en magasin et à livrer.

140 barriques Vin de Bordeaux, F. Clermont & Co, etc.
100 1/2 barils Vinaigre de Vin, français et allemands.
300 caisses Cerises et Fruits à l'eau-de-vie, T. Lemard.
50 .. Liqueurs—Chartreuse, Dantzick, &c.
600 .. Vermouth, Noilly, Prat & Co, et Martini Rossi & Co.
500 .. Sardines de choix. Sardines Lemar Chand, sans arêtes, Cèpes, Pâtés, Truffes, Thon Petits Pois, Champignons, Moutarde, Variantes, Maquereaux, Truffes, &c.
2600 Dame-Jeannes allemandes, 1, 2, 3, 5 gallons
100 barillets Olives en saumure, 1er choix.
500 boîtes Vins de la Californie—C. Lachman & Co.

A vendre par
E. J. HART & CO.,
73 à 79 rue Tchoupitoulas.
30 janv—D.Me.V

RECLAMATIONS DE GUERRE.

LA Commission franco-américaine pour le règlement des réclamations de guerre commencera à siéger le 21 du courant. Toutes les réclamations devront lui être soumises dans les six mois qui suivront cette date.

Voici les réclamations sur lesquelles la commission aura à se prononcer :

Réclamations de CITOYENS FRANÇAIS dont les biens ont été saisis ou détruits pendant la guerre de sécession, du 13 avril 1861 au 20 août 1866.

Réclamations de CITOYENS AMÉRICAINS qui ont souffert des dommages matériels pendant la guerre entre la France et le Mexique, la guerre entre la France et l'Allemagne, en 1870-71, et pendant l'insurrection de la Commune.

Les soussignés ont des avantages sans pareils pour faire valoir les réclamations dont le règlement leur sera confié soit par les réclamants eux-mêmes ou leurs fondés de pouvoir. Ils fourniront de bonnes références.

S'adresser à

T. W. TALLMADGE & Co.
Avocats, Washington, D. C.
9 déc—au 27 fév. Dim Mer Ven.

L'AVENIR DIPLOMATIQUE

augmente son format de douze à seize pages sans augmenter le prix d'abonnement. Un an, 20 francs.

Correspondances étrangères de Londres, Saint-Pétersbourg, Vienne, Berlin, Constantinople, Rome, Madrid, Berne, Bruxelles, New York, Buenos Ayres, etc.—Echos et nouvelles du monde.—Revue des théâtres et arts.—Publication de documents inédits.—Revue périodique des publications étrangères.—Etudes diplomatiques, économiques, historiques, littéraires.—Notices concernant le commerce extérieur.—Revue hebdomadaire du marché financier.

PRIME GRATUITE Les Discours et Plaidoyers politiques de M. GAMBETTA (1 vol. de 7 fr. 50).

Un supplément de 12 fr. 50 donne droit aux 6 volumes qui paraîtront, vendus en librairie 45 francs.

Frais de poste en plus, comprenant le journal et la prime : France, 5 fr ; Europe, 7 fr. 50.

Bureaux : 25, boulevard Poissonnière.
1 fév—6 f.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.
59 Rue de Chartres,
COIN BIENVILLE.

H. BILLARD,

Successeur de HEBERT & CIE.,

VIENT de déballer un très grand assortiment de livres, comprenant les collections complètes des auteurs modernes.

Editions illustrées à bon marché—de Dumas, Montépin, Capendu, Ponson du Terrail, Eugène Sue de Lalandelle, Goudrecourt, Soulié, Duplessis, Dubois Gobey, etc., etc., etc.

HENRI GREVILLE—			
La Maison Fragger	2	Vols	$2 00
Dosia	1		1 25
Nouvelles Russes	1		1 25
Lucie Rodey	1		1 25
Ariadne	1		1 25
Les Epreuves de Raïssa	1		1 25
Sonia	1		1 25
Marier sa fille	1		1 25
L'Héritage de Xénie	1		1 25
L'Amie	1		1 25
La Niania	1		1 25
La Kouuzantine	1		1 25
Vast Rienzard—			
La Vieille Garde	1		1 25

Théophile Gautier, Mlle de Maupin—Le Roman de la Momie—Spirite—Les Jeunes France .... $1 25 le vol.

Camille Flammarion, Récit de l'Infini, les Mondes réels et les Mondes Imaginaires—La Pluralité des Mondes Habités ... $1 40 le vol. La terre au ciel 2 50

Mme Augustus Craven,—
Récit d'une Sœur .... 2 vols ... $3 00
Fleurange .... 2 ... $2 40

Emile Zola, L'Assommoir, Nana, Les Soirées de Médan, le Roman Expérimental. $1 25 le vol.

Le Rev. P. Didon, Indissolubilité et Divorce $1 25

Alph. Daudet, Fromont Jne et Risler aîné $1 25

H. de Balzac, Œuvres complètes ed. in 18° broché, chaque volume 50

A. Debay, Hygiène et Physiologie du Mariage $1 25

Nouvelle Bibliothèque choisie, collection grand in 18° Dentu éditeur.

Romans et nouvelles, des meilleurs auteurs contemporains à 60 cts le volume.

Papiers peints, cassés et bordures.

Papeterie, articles pour l'école, livres classiques, ouvrages de Piété, Paroissiens, Images, etc., etc, chapelets et médailles.

Régistres, Papiers écolier Encres, Plumes, etc.

Reliure, la maison se charge de toutes sortes de reliures aux prix les plus réduits.

Cabinet de Lecture 75 cts. par mois.
23 jan—☞

BASILE BARES,
No 84 - - Rue Royale - - No 84
Entre St.-Louis et Conti.

BASILE BARES a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient d'ouvrir un atelier, spécialement pour la réparation et accord de pianos. Les fournitures employées pour la réparation sont reçues directement de la maison Muller de Paris. Toutes les réparations sont garanties et promettent une entière satisfaction.

Comme par le passé, musique fournie pour bals et soirées.

Les ordres de la campagne seront exécutés dans le plus bref délai.
13 jan—1m D Me V

GRANDE VENTE
DE
MARCHANDISES
PENDANT 15 JOURS

Pour Clôre la Saison d'Hiver
CHEZ
DANZIGER.

500 Manteaux et Dolmans
seront vendus à moitié du prix primitif.

5000 Châles Laine Zéphyr Jacquet, Tricots, Fascinators, Nubias, etc., tous réduits de moitié.

Voici le moment d'acheter les
Couvertures de laine.
1200 COUVERTES LAINE de tout genre offertes à un grand sacrifice pour clore.
1000 COURTEPOINTES OUATÉES ont toutes été réduites à moitié prix.

Tous nos Cachemires couleurs et Cachemires noirs ont tous subi une grande réduction.

Les articles pour ROBES tels que Popelines brochées, soie et laine en belle qualité, sont réduits de 40 0/0.

800 OMBRELLES
—ET—
DEMI - PARAPLUIES
POUR DAMES

ont tous été grandement réduits, afin de faire de la place pour le grand assortiment que nous attendons la semaine prochaine.

Lingerie pour dames.

Ce département de linge de dessous pour dames et enfants est tellement amélioré que nous sommes toujours prêts à remplir n'importe quel ordre pour TROUSSEAU quelqu'en soit la quantité. Toute notre LINGERIE est faite du meilleur matériel, bien cousue, et finie. Un immense assortiment toujours en main de Chemises, Peignoirs, Pantalettes, Robes d'enfants, etc., etc.

Le département de Confections Robes a donné une entière satisfaction cette saison. La semaine dernière nous avons rempli plusieurs ordres pour ROBES de BAL qui ont été admirées de tous.

Un grand assortiment d'Articles de Deuil à des prix réduits.

300 pièces Soieries noires de Ponson Trullard, Bonnets et autres ont tous subi une grande réduction pour clôre la saison.

8 caisses d'articles de ménage tels que Toile, Damas, Fil pour Nappes, Essuie-Mains, Serviettes damassées, Bobinet pour Moustiquaire, ouvré, fil et coton, seront offerts à un prix réduit afin de faire de la place pour les nouvelles marchandises qui arrivent.

POUR
Soirées et Bals

Un grand assortiment de nouveautés en Soieries, Mousseline à Pois, Organdies, Alpacas, Tarlatanes blanches et couleur, Soieries et Satins nuances du soir, Soieries brochées nuances claires, Soierie blanche brochée belle qualité.

Gants de peau nuance du soir,
Gants de peau blancs.
Dentelles blondes et autres pour Robes de Bal.
EVENTAILS,
RUCHES,
BIJOUTERIE,
PEIGNES FANTAISIE

et mille autres articles pour Bals, Opéra et Soirées.

Tout ce que nous demandons est une visite chez nous avant d'acheter ailleurs.

DANZIGER,
131-Rue du Canal-131
30 jan—

MODES ET ROBES.
Modes d'Automne et d'Hiver
—CHEZ—
Mme E. FOERSTER,
Etablissement de Modes et de Couture,
15 .... RUE BARONNE 15
En face de la Salle Grunewald.

Mme E. FOERSTER informe respectueusement les dames, ses amies et ses clientes, qu'elle reçoit constamment les dernières et les plus fraîches modes en

Chapeaux et Bonnets Parisiens
à soie, peluche, castor, cygne et feutre, pour dames et demoiselles.

Toques et Capottes
pour fillettes et enfants.

Plumes d'Autruche et de Fantaisie, Fleurs, Rubans et Ornements de Modes.

Une spécialité à l'établissement de Mme Foerster, est
LA CONFECTION DES ROBES,
selon les derniers et les plus élégants modèles de Paris.

ROBES ET COSTUMES POUR LA SCÈNE faits dans un bref délai et aux prix les plus modérés.

15 .... RUE BARONNE 15
7nov—6m

Importation Directe !
LES HÉRITIERS DE
J. LEVOIS
133 RUE DU CANAL,

Offrent à partir de MERCREDI, 5 du courant, des occasions spéciales de bons marchés en

MANTEAUX DE DRAP ET DOLMANS,

dont ils ont réduit actuellement les prix aux prix d'importation.

—AUSSI—

le reste de leur stock en

Fourrures Capes, Manchons, etc,
—ET—
Jupons de Feutre de Fantaisie
6 janv—☞

ENCORE UNE TUILE
POUR LA
CONCURRENCE!

La grande exterminatrice des PRIX ÉLEVÉS lance une fois de plus au public un de ses cris de guerre qui font accourir la foule anxieuse de satisfaire ses goûts avec une somme minime.

PREMIÈRE BOUSCULADE!!

Bottes claquées, pour demoiselles,
75c la paire.
Bottes claquées, pour dames,
$1 la paire.
Bottes en peau, pour fillettes,
75c la paire
Brodequins en peau, pour fillettes,
75c la paire.
Pantoufles en drap, à dessins, pour dames,
50c la paire.
Bottes lacées, pour bébés,
25c la paire.
Splendides bottines pour messieurs,
$1.50 la paire.
Bons brodequins, en peau, pour enfants,
75c la paire.
Belles bottes à talons, pour enfants,
75c la paire.
Bottes à boutons, claquées,
$1 la paire.

Et plus de 200 caisses de souliers d'autres genres offerts dans les mêmes proportions que la liste ci-dessus.

PRESSEZ-VOUS !!
VIVEMENT !!

Toujours en vente :

LE BLACK CROOK !
LA BOTTE FAUCHE !

Pantoufles pour bals. Souliers vernis pour messieurs,

Et tous les derniers genres de chaussures pour dames, demoiselles et enfants.

10,000 catalogues à la disposition du public. On en expédie sur demande, dans toutes les parties du pays.

Articles pour la campagne, pour hommes, demoiselles, dames et enfants.

L'Etoile Rouge!
Coin Canal et Baronne.
NLLE-ORLÉANS, LNE.
ARTHUR DURIEU,
PROPRIÉTAIRE.

ALBERT VOORHIES,
AVOCAT.

A transféré ses bureaux au No 3 1/2 rue Conde... (rez-de-chaussée) ... ☞

GRAND DEPOT DE TAPIS
ET DE
TOILES-CIRÉES.

ELKIN & CO.,
100
RUE DU CANAL.

Tapis Nouveaux dessins avec Bordures.

Toiles cirées anglaises et américaines. Linoleum anglais et américain. Nattes coco, Rotin et Napier. Tapis de cheminée et Nattes de l'Inde et de Berlin. Cretonnes françaises et anglaises, Reps unis et jute. Terrays. Rideaux de dentelle Nottingham des derniers genres, Stores de fenêtres.

Axminster, Moquette et Velours. Corps, Bruxelles, et tapisserie de 2, 3 plis et 2 plis.

Corniches et Corniches à tringles, derniers genres de franges à boules.

Dessous de tables anglais et américains de toutes les grandeurs.

Assortiment complet de Nattes de Canton blanches, en couleur et de fantaisie.

Articles de tous genres pour tapissiers.
21sept—6m

A. Brousseau's Son,
17 RUE DE CHARTRES.
TAPIS
DES DERNIERS GENRES ET MODÈLES.
Le plus grand stock du Sud.
ARTICLES DE TAPISSERIE.
Les prix conviendront à tous.
9 janv—

Avis.

MON intérêt dans la Compagnie de Glace Crescent City, est expiré depuis le 1er Janvier 1881. Je remercie le public du patronage qu'il m'a accordé et je le prie respectueusement de vouloir le continuer à l'ancienne compagnie.

(Signé:) WM. VOLCKMANN.
Nouvelle-Orléans, 28 janvier 1881.

BUREAUX DE LA COMPAGNIE DE GLACE CRESCENT CITY.
Nos 71 et 73, rue South Front.
Nouvelle-Orléans, 29 janvier 1881.

NOUS soussignés, nous référant à ce qui précède, continuerons le commerce de glace pour notre propre compte, sous la raison sociale de Compagnie de Glace du Crescent City. Remerciant le public et nos amis du patronage qui nous a été jusqu'ici accordé, nous en sollicitons respectueusement la continuation.

(Signé:) JOHN F. KRANZ,
ADDISON GAGE & CO.
30 janv—7f.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 1er FEV—CLASSE No 26.
Tirage de 4 heures P. M.

51	9	1	3	5	72	78	49	14	41	66	4 37

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux sont faits en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature ... Ce 1er fév 1881.

[illegible]

GRUNEWALD,
127 RUE DU CANAL,
Grunewald Hall, 18 Baronne St.

PIANOS
Des plus célèbres fabriques :
STEINWAY, WEBER, PLEYEL.

ORGUES
des célèbres fabriques de CLOUGH & WARREN et PELOUBET & Cie., aux plus bas prix et aux conditions les plus faciles.

Instruments à musique de toutes les variétés et en assortiment immense. Morceaux de Musique, Cahiers de Musique, Cordes, Boîtes à Musique, Tabourets, Couvertures et Pupitres d'importation directe, et des genres les plus élégants.

Envoyez chercher des catalogues. Venez voir à nos deux magasins, avant d'aller ailleurs. Nous cherchons à plaire en donnant des GARANTIES et pleine satisfaction.

Adresse :
LOUIS GRUNEWALD,
127 CANAL et 18 BARONNE.
29janv—☞

PHOTOGRAPHIES,
—CHEZ—
WASHBURN,
109 Rue du Canal.
PRIX REDUITS.
LAMBERTYPES
UNE SPECIALITE.

Le même travail supérieur exécuté en tout temps, le premier comme garant du et qualité. Le public est cordialement invité à venir examiner nos travaux et à s'assurer de nos prix avant d'aller ailleurs.
24 déc—1mDMeV

W. FRANTZ. H. OPITZ.
FRANTZ & OPITZ,
Successeurs de A. BONNET & Cie.
Montres, bijouterie.

65 rue Royale,
Entre Bienville et Conti.
Nlle-Orléans.
BIJOUTERIE
ET MONTURE DE
DIAMANTS.

DIAMANTS.
N.B.—Aucune sorte de bijouterie plaquée.
... 30 ...

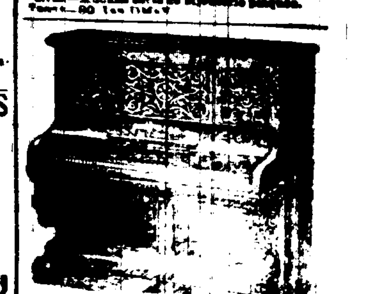

CHEZ
WERLEIN
135 - - RUE DU CANAL - - 135
SE TROUVENT LES
Meilleurs Cadeaux pour les Fêtes,
LES
PIANOS CHICKERING
LES
PIANOS MATHUSHEK

Ces PIANOS durables d'un son pur et large, se vendent plus que les autres sur ce marché, et sont les meilleurs qui se puissent avoir.

Orgues de salon, les plus récents Morceaux de Musique, Livres reliés Folios, Boîtes, Couvertures de Piano, Tabourets, Pupitres et Instruments à Musique de tout genre, y compris Boîtes à musique. Accordéons, Harmonicas de bouche, vendus à très bas prix.

Vieux Pianos acceptés en paiement en partie de Pianos neufs. Un examen de mon stock convaincra ceux qui sont intéressés à faire quelque achat.

P. WERLEIN,
135 rue du Canal.
24 déc—

Avis aux consommateurs de gaz.
REDUCTION DE PRIX.
Bureau de la compagnie du gaz de la Nlle-Orléans,
14 janvier 1881.

A PARTIR du 31 mars prochain, le prix net du gaz sera réduit à deux piastres par 1000 pieds cubes, pour prompt payement.

Par ordre du Bureau des Directeurs,
15 janv—3mPP JAMES JACKSON, Président.

Rideaux de dentelle de Bruxelles,
MOUSTIQUAIRES, ETC.,

Nous signalons à l'attention particulière des acheteurs notre nouvel assortiment de

Rideaux de dentelle de Bruxelles,
Rideaux Français brodés de dentelle
RIDEAUX de Dentelle Nottingham,
Moustiquaires brodées de dentelle
Et une variété choisie de
ARTICLES DE MENAGE
qui viennent d'être reçus.

[illegible]